



Collège Henri Dheurle  
9 rue Pierre de Coubertin  
33260 LA TESTE DE BUCH  
Tél : 05 57 52 55 20  
Fax : 05 56 66 89 57

## Le Principal

La Teste, le 7 novembre 2016

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Mesdames et Messieurs les professeurs

Madame et Monsieur les CPE

Monsieur le Principal adjoint

### **Objet : Suivi des acquis scolaires des élèves**

#### **Information des parents – Livret Scolaire Unique (LSU)**

#### **Conseils de classes – organisation et préparation**

Madame, Monsieur,

La réforme du collège est issue de la loi du 8 juillet 2013 relative à la refondation de l'Ecole. Réglementairement, elle prévoit le suivi des acquis scolaires des élèves et l'information des parents sous la forme de deux types de bilans versés au nouveau Livret Scolaire Unique (LSU) \*, créé à cet effet :

- des **bilans périodiques** sur le modèle des anciens bulletins trimestriels enrichis d'informations supplémentaires ;

- des **bilans de fin de cycle** correspondant à l'évaluation du niveau de maîtrise des 8 composantes du socle commun réparties en 5 domaines (voir document 1 joint) qui seront réalisés en 6<sup>e</sup> (fin du cycle 3) et en 3<sup>e</sup> (fin du cycle 4) ;

- auxquels viendront s'ajouter les différentes **attestations scolaires** délivrées au collège : ASSN (attestation scolaire de savoir nager en 6<sup>e</sup>), PSC1 (gestes de premier secours en 5<sup>e</sup>), ASSR1 et ASSR2 (attestations scolaires de sécurité routière en 5<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>).

\* Le Livret Scolaire Unique devient ainsi le document de référence pour le suivi de la scolarité des élèves du CP à la 3<sup>e</sup>.

Conformément au statut des EPLE (Etablissement public local d'enseignement) et à l'autonomie dont chaque établissement dispose pour les questions relatives à la pédagogie et à l'action éducatrice, le suivi des acquis scolaires des élèves et l'information des parents du collège Henri Dheurle s'organiseront, à compter du 1<sup>er</sup> trimestre 2016-2017, de la manière suivante :

1/ les bilans périodiques seront **trimestriels** : en décembre, mars et juin de chaque année ;

2/ ces bilans seront communiqués aux parents **par l'intermédiaire du Livret Scolaire Unique** (LSU) disponible, comme les autres services déjà mis en place, sur le site internet du collège (rubrique Scolarité Services accessible par le bouton TéléServices) dans un délai de 15 jours maximum après la période des conseils de classes :

**Notez bien** : les bilans périodiques **ne seront plus envoyés par courrier** comme les bulletins trimestriels par le passé. Dès leur publication, ils seront consultables à tout moment sur le site internet du collège et pourront être téléchargés et imprimés.

**Notez bien** : compte tenu de la nouveauté de cette application informatique, du retard pris dans sa mise en service et du délai nécessaire à sa bonne prise en main, **exceptionnellement**, les bilans du 1<sup>er</sup> trimestre 2016-2017 **seront disponibles à partir du lundi 9 janvier 2017**. Si toutefois, ils pouvaient l'être avant, vous en seriez immédiatement informés sur le site internet du collège.

3/ les bilans de fin de cycle seront communiqués aux parents dans les mêmes conditions :

- **pour le cycle 3** :           - avec les bilans périodiques des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres de 6<sup>e</sup>
- **pour le cycle 4** :           - avec les bilans périodiques du 3<sup>e</sup> trimestre de 5<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> trimestre de 4<sup>e</sup>  
                                      - avec les bilans périodiques des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres de 3<sup>e</sup>

4/ les bilans périodiques contiendront :

- les éléments de programmes abordés pendant la période (nouveauté) ;
- les appréciations du travail de l'élève par chaque professeur ;
- les moyennes obtenues par l'élève et celles de la classe par discipline :

**Notez bien** : selon les textes officiels, **les notes ne sont pas INTERDITES ni OBLIGATOIRES**. Le collège a choisi un mode de présentation des acquis scolaires des élèves sous la forme classique de moyenne (sur 20) pour toutes les classes (de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>). Les professeurs conservent néanmoins, à titre individuel, la liberté d'utiliser un autre mode d'évaluation sans notes, par compétences par exemple. Dans ce cas, la rubrique «Moyenne de l'élève» ne sera pas renseignée et le ou les professeurs concernés sont chargés d'informer directement les parents des modalités d'évaluation choisies.

- l'accompagnement personnalisé (AP), les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et les éléments des différents parcours éducatifs suivis (nouveauté) et, le cas échéant, des appréciations individuelles sur ces divers éléments ;

- l'appréciation de synthèse des acquis de l'élève par le professeur principal ;
- les informations de vie scolaire (retards, absences) ;

**5/ les bilans de fin de cycle contiendront :**

- l'appréciation du niveau de maîtrise des 8 composantes du socle commun, sur une échelle de 4 degrés : maîtrise insuffisante, fragile, satisfaisante, très bonne (voir document 2 joint) ;
- une appréciation de synthèse sur les acquis scolaires de l'élève au cours du cycle ;

**6/ les conseils de classes se dérouleront, comme par le passé, de la manière suivante :**

- conseil de professeurs (président du conseil et professeurs)
- conseil de classe :
  - a/ intervention des délégués des parents d'élèves
  - b/ intervention des délégués des élèves
  - c/ tour de table pédagogique (professeurs)
  - d/ appréciations de synthèse par élève du professeur principal

- **Les distinctions honorifiques** (encouragements, mention bien, félicitations) seront mentionnées sur les bilans périodiques.

- **Les avertissements** (conduite, travail, retards trop fréquents) seront adressés aux parents par courrier spécifique.

- **Les comptes rendus** des délégués des parents seront publiés sur le site internet.

7/ La préparation des conseils de classes fait l'objet d'un courrier technique séparé aux professeurs et présidents des conseils.

Vous remerciant de votre attention.

Cordialement,

Philippe BARRAT

Principal

Pièces jointes :

- document 1 : Les 8 composantes du nouveau socle commun

- document 2 : Maîtrise des composantes du socle commun en fin de cycle 3 ou 4 (extrait du Livret scolaire)